



Assurance professionnelle : demande avis sur validité juridique

Par **Gateso6**, le **19/10/2017** à **23:16**

Bonjour à tous,

Je suis nouveau et je m'excuse si je n'est pas choisi la bonne place pour poser ma question.

Janvier 2017 je prends en location un local sur rue pour lancer ma petite SARL. Pour la signature du bail une assurance est forcément demandé donc moi je prends la plus proche du local pour faire bosser les voisins.

Jusque là, tout vas bien.

L'assureur établit l'attestation d'assurance au nom de la SARL (qui nest pàs immatriculé) l'agence valide.

le bail est signé à mon nom puis reconduit au nom de la societe une fois immatriculée.

Je signe le bail, je recupere les clés.

L'attestation établi par l'assurance est sur 6 mois j'ai réglé en espèce et j'ai eu un reçu. Aucun contrat n'est signé.

Le 2 mai j'immatricule ma SARL et debute mon activité le 22 mai.

Courant juin courrier de l'assurance me demandant les 6 prochains mois donc jusqu'au 31 decembre mais surprise sur la facture une petite ligne qui dit que mon contrat arrive à échéance le 30 juin 2018.

A ce jour mon assurance m'a proposé aucun contrat et je refuse l'échéance. Ni mon kbis ni mon rib sont en leurs possession je souhaite payer mais pas prolonger mon assureur ne l'enttend pas comme moi.

Qu'est ce que je peux faire ?

Par **chaber**, le **20/10/2017** à **06:48**

bonjour,

[citation]L'attestation établi par l'assurance est sur 6 mois j'ai réglé en espèce et j'ai eu un reçu. Aucun contrat n'est signé. [/citation] Il est très surprenant que la compagnie d'assurances ne vous a pas adressé un contrat à signer depuis janvier 2017.

[citation]Courant juin courrier de l'assurance me demandant les 6 prochains mois donc jusqu'au 31 decembre mais surprise sur la facture une petite ligne qui dit que mon contrat arrive à échéance le 30 juin 2018. [/citation]un avis d'échéance pour le 30 juin 2018 semble improbable. Ne serait-ce 30 juin 2017?

Ce serait logique

Par contre **vous devriez vous inquiéter très rapidement en réclamant le contrat. A ce jour vous ne connaissez pas les garanties et les clauses. Il pourrait y avoir de graves conséquences pour vous en cas de sinistre quelconque.**

Par **Gateso6**, le **24/10/2017** à **22:36**

Bonsoir

L'échéance est bien au 30 juin ils ont redémarré un contrat sans rien demandé.

Certainement surprenant mais c'est bien le cas. Je les ai eu au téléphone il mon dit que je suis bien assuré.

Par **morobar**, le **25/10/2017** à **08:39**

Bonsoir,

Échéance au 30 juin, mais de quelle année ?

Si un simple contact téléphonique avec quelqu'un que vous ne connaissez même pas vous suffit, je vous vois mal embarqué dans la vie des affaires.

Vous devez immédiatement adresser une mise en demeure pour obtenir une copie du contrat. Je ne conçois même pas comment il est possible de souscrire un contrat d'assurance sans rien signer ni détenir comme documentation.

Par **Gateso6**, le **25/10/2017** à **10:53**

2018 pour l'échéance

La vie dans les affaires à commencer il y a 10 ans c'est ma 3 eme SARL

Mal embarqué ? C'est un jugement facile que vous faites quand même sans me connaître

J'ai demander juste un avis sur la situation exposé, par sur la situation professionnelle

Jai ete demarche par dautre assureur c'est eux qui me dise de pàs les payer jai deja fais une mise en demeure ...

Bon merci quand même vous pouvez considérez le sujet clos